

Quelle situation professionnelle après un parcours en insertion par l'activité économique ?

Six mois après être sortis d'un parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) en 2021, près de la moitié des bénéficiaires sont en emploi. Cette part est plus élevée pour les sortants d'associations intermédiaires (AI) et d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) que pour ceux d'entreprises d'insertion (EI) et d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Les trois quarts des sortants en emploi sont salariés hors intérim : quel que soit le type de structure, au moins un quart sont en CDI. Les personnes bénéficiaires de minima sociaux ou inscrites de longue durée à France Travail (ex-Pôle emploi¹) sont celles qui s'insèrent le moins bien à la sortie. L'insertion varie selon les régions, en raison des différentes dynamiques du marché de l'emploi local mais aussi des types de structures présentes dans ces territoires et selon les profils des bénéficiaires.

L'insertion par l'activité économique (IAE) vise à lever les freins d'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté en leur proposant une mise en situation de travail doublée d'un accompagnement social et professionnel. Les parcours sont divers : les salariés peuvent être accueillis directement dans des structures de l'IAE, ou être mis à disposition de clients, dans des secteurs d'activité variés. Ils ne peuvent excéder 24 mois, sauf dérogation, et sont conçus pour permettre aux bénéficiaires d'accéder ensuite au marché de l'emploi en dehors du secteur de l'IAE (encadré 1).

Combien de bénéficiaires de l'IAE retrouvent un emploi à la sortie ? Quels types d'emploi occupent-ils ? Quelles caractéristiques des salariés et des parcours sont associés à une meilleure insertion ?

45 % des bénéficiaires en emploi 6 mois après leur sortie d'IAE

En 2021, 170 000 personnes sortent d'un parcours IAE. Il s'agit des personnes qui terminent un contrat et ses éventuelles reconductions en atelier et chantier d'insertion (ACI, 33 % des sortants) ou en entreprise d'insertion (EI, 11 % des sortants), ou de celles qui cessent de manière prolongée (au moins 4 mois) d'effectuer des missions pour le compte d'une association intermédiaire (AI, 38 % des sortants) ou d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI, 19 % des sortants).

Six mois après la fin de leur parcours en IAE, 45 % des sortants de 2021 sont en emploi (graphique 1, encadré 2). Ce taux d'emploi est supérieur à celui des années précédentes (éclairage), mais reste nettement inférieur à celui de l'ensemble des personnes d'âge actif (67 % des 15-64 ans en 2021²). Cela est notamment lié au ciblage du dispositif, qui vise les personnes particulièrement éloignées de l'emploi [1]. Ainsi, parmi les sortants de l'IAE en 2021, 77 % ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat, 49 % sont inscrits à France Travail depuis au moins 12 mois à leur entrée en IAE et 38 % sont bénéficiaires de minima sociaux.

Le taux d'emploi varie entre les quatre types de structure de l'IAE. Les personnes sorties d'un ACI, en moyenne les plus éloignées de l'emploi à leur entrée en IAE [1], sont celles qui s'insèrent globalement le moins bien à la sortie : 33 % d'entre elles sont en emploi six mois après, contre 41 % pour les sortants d'EI, 53 % pour les sortants d'AI et 53 % pour les sortants d'ETTI.

¹ L'opérateur France Travail était jusqu'au 31 décembre 2023 l'opérateur Pôle emploi.

² Le taux d'emploi en population générale est calculé au sens du Bureau international du Travail, un indicateur légèrement différent de celui utilisé dans l'enquête auprès des sortants de l'IAE (encadré 2).

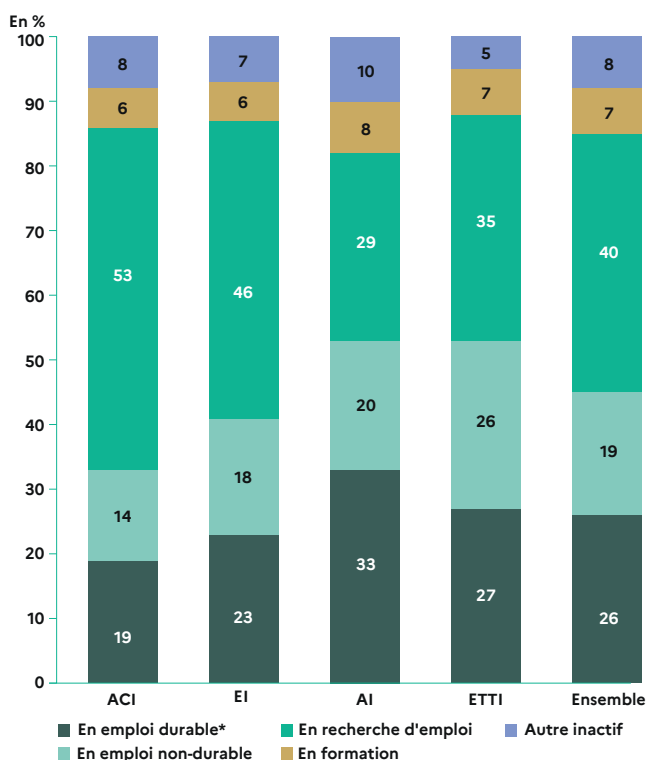
ENCADRÉ 1 • Les parcours en insertion par l'activité économique (IAE)

Les parcours en IAE se font dans des structures conventionnées dont les formes juridiques (entreprise, association, intégration à un établissement public pour les ACI) et les secteurs d'activité sont variés, et qui perçoivent des subventions pour chaque salarié employé dans le dispositif. Il existe quatre types de structures, qui diffèrent notamment par le degré d'éloignement par rapport à l'emploi des bénéficiaires et les types de contrat de travail proposés : les ateliers et chantier d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI) recrutent en moyenne des personnes plus souvent demandeurs d'emploi de longue durée ou bénéficiaires de minima sociaux que les associations intermédiaires (AI) et les entreprises temporaires d'insertion (ETTI) [1]. Par ailleurs, les ACI et les EI recrutent leurs salariés via des contrats à durée déterminée, tandis que les AI et les ETTI les mettent à disposition de particuliers ou d'entreprises via des contrats d'usage ou des contrats de travail temporaire. En raison de ces différences de fonctionnement et de profil des bénéficiaires, le montant de la subvention est différent

pour chaque type de structure. Les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI), dispositif expérimental, ne sont pas traitées dans cette étude, car elles concernent un faible nombre de personnes.

Pour être éligible à l'IAE, une personne doit être orientée par un prescripteur habilité tel que France Travail ou une mission locale, ou, depuis 2019, faire l'objet d'une auto-prescription à l'occasion d'une embauche par une structure de l'IAE. Celle-ci doit alors vérifier que le candidat correspond à certains critères d'éloignement de l'emploi, tels que le fait d'être demandeur d'emploi de longue durée ou bénéficiaire de minima sociaux. Une fois que la personne est déclarée éligible à l'IAE, elle peut travailler dans n'importe quelle structure de l'IAE pendant une durée de 24 mois à compter de sa première embauche. Cette durée peut être étendue exceptionnellement pour certaines personnes rencontrant des difficultés particulièrement importantes.

GRAPHIQUE 1 | Situation professionnelle à 6 mois des personnes sorties de l'IAE en 2021



* L'emploi durable est défini comme un CDI ou un CDD d'au moins 6 mois. Lecture : 19 % des personnes sorties d'un ACI en 2021 sont en emploi durable 6 mois plus tard.

Champ : France, sortants de l'IAE en 2021.

Source : Dares, enquête auprès des sortants de l'IAE.

Un peu plus de la moitié des emplois occupés par les sortants d'IAE sont des emplois durables : 26 % des sortants sont en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois. Là aussi, cette proportion est la moins élevée pour les sortants d'ACI (19 %), contre 23 % pour les sortants d'EI, 33 % pour ceux d'AI et 27 % pour ceux d'ETTI.

Parmi ceux qui ne sont pas en emploi six mois après leur sortie d'IAE, la grande majorité cherchent un emploi (40 % de l'ensemble des sortants). Les autres sont en formation (7 %) ou ne cherchent pas d'emploi pour d'autres raisons (maladie, retraite, garde d'enfants, etc. ; 8 %). Cette dernière catégorie est un peu plus représentée en AI, notamment car ces structures emploient plus souvent des femmes, qui sont plus souvent inactives en population générale.

Six mois après la sortie, trois quarts de salariés hors intérim parmi les personnes en emploi, et au moins un quart en CDI

Trois quart des personnes en emploi six mois après leur sortie d'IAE sont salariées hors intérim : en particulier, selon les structures, entre 27 % et 35 % sont en CDI ([graphique 1 en ligne](#)). Elles sont moins de 5 % à être à leur compte, et entre 14 % (pour les AI) et 29 % (pour les ETTI) sont dans une autre situation d'emploi, notamment en intérim. Cette proportion particulièrement élevée pour les ETTI peut s'expliquer par la plus grande proximité de ces structures avec les entreprises de travail temporaire du secteur conventionnel.

Les personnes en emploi à la sortie de l'IAE travaillent majoritairement en entreprise (52 %), mais une part significative est employée par la fonction publique ou des associations (respectivement 18 % et 15 %, [graphique 2](#)). C'est particulièrement le cas pour les ACI et les AI : respectivement 15 % et 26 % des sortants de ces structures sont employés par la fonction publique, et 17 % et 19 % travaillent en association. Au contraire, les sortants d'ETTI et d'EI en emploi travaillent en grande majorité dans des entreprises (75 % et 66 % respectivement).

Une part importante (43 %) des personnes en emploi six mois après leur sortie de l'IAE sont à temps partiel. C'est particulièrement le cas pour les sortants d'AI, où cette situation est majoritaire ([tableau 1 en ligne](#)).

ENCADRÉ 2 • L'enquête auprès des sortants de l'IAE

Chaque mois, la Dares réalise une enquête auprès de l'ensemble des personnes identifiées comme étant sorties de l'IAE six mois auparavant. Cette enquête existe depuis juin 2019 (portant sur les sortants de novembre 2018). Elle comprend des informations sur l'insertion dans l'emploi 6 mois après la sortie, ainsi que sur l'accompagnement et la formation reçus pendant le parcours en IAE. Plus précisément, pour les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI), la sortie correspond à la date de fin de contrat ; pour les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les bénéficiaires sont considérés comme sortants lorsqu'ils n'ont aucune heure travaillée dans la structure pendant quatre mois d'affilée. En pratique, en raison des délais de contact et de réponse, les questionnaires remplis par les enquêtés sont reçus en moyenne huit mois après leur sortie de l'IAE.

Le taux de réponse est de 27 % pour l'ensemble des sortants 2021, soit 45 000 répondants. Les données sont redressées, afin

de rendre l'échantillon de répondants représentatif de l'ensemble des sortants du point de vue de l'âge, du diplôme et d'autres déterminants, selon une méthode en deux étapes : 1) correction du biais de non-réponse par la méthode des groupes de réponses homogènes, à partir d'une modélisation de la non-réponse par régression logistique, puis 2) calage sur marges. La correction est faite séparément pour chaque année d'enquête et chacune des quatre catégories de structures.

Pour obtenir plus de puissance statistique, le modèle de régression logistique est calculé sur l'ensemble des vagues de sortie de 2019 à 2021.

La situation d'emploi est celle à la date où l'enquêté remplit le questionnaire. Par ailleurs, il s'agit d'une situation d'emploi déclarée : le taux d'emploi calculé n'est donc pas directement comparable à un taux d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT).

Une moins bonne insertion pour les bénéficiaires de minima sociaux et les peu diplômés

À la sortie du dispositif, l'insertion diffère selon l'éloignement de l'emploi des personnes au moment de leur entrée en IAE : seuls 36 % des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont en emploi 6 mois après la fin de leur parcours, contre 50 % de ceux qui ne percevaient aucun des minima sociaux (tableau 1). De même, 41 % de ceux qui étaient inscrits à France Travail depuis plus de 24 mois à l'entrée en IAE sont en emploi, contre 48 % des inscrits depuis moins de 6 mois.

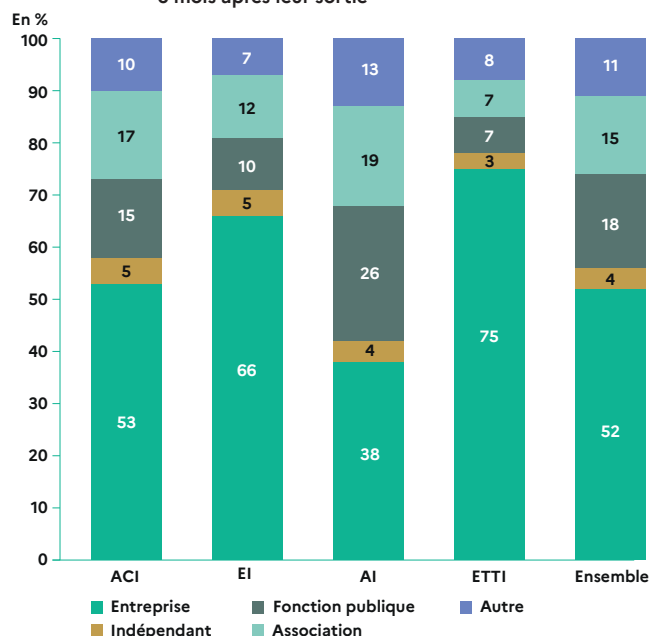
L'insertion diffère aussi selon le diplôme : 43 % des personnes ayant un niveau de formation inférieur au CAP-BEP sont en emploi 6 mois plus tard, contre 52 % de celles avec un niveau supérieur au baccalauréat. Les travailleurs reconnus handicapés retrouvent un peu moins fréquemment un emploi (42 %) que les autres (45 %), mais c'est surtout le cas pour les anciens bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH, 33 %).

Ces différences de taux d'insertion entre les personnes plus ou moins éloignées de l'emploi, selon la perception des minima sociaux, la durée d'inscription à France Travail, le diplôme ou le handicap, se retrouvent quel que soit le type de structure ou les autres caractéristiques des bénéficiaires ([tableau 2 en ligne](#)).

Une meilleure insertion pour les sortants d'AI et d'ETTI à profil et métier équivalents

Le lien entre caractéristiques des salariés et insertion à la sortie de l'IAE explique en partie les écarts de taux d'insertion moyen entre les quatre types de structure, qui se distinguent par les publics qu'elles accueillent. Ainsi, les ACI et les EI emploient une part plus importante de salariés inscrits à France Travail de longue durée ou anciens bénéficiaires de minima sociaux [1].

GRAPHIQUE 2 | Type d'employeur des bénéficiaires de l'IAE en emploi 6 mois après leur sortie



Lecture : 53 % des bénéficiaires d'ACI en emploi 6 mois après leur sortie travaillent en entreprise.

Champ : France, sortants de l'IAE en 2021 en emploi 6 mois plus tard.

Source : Dares, enquête auprès des sortants de l'IAE.

Le contenu du parcours effectué dans les différents types de structures peut également expliquer en partie l'écart de retour à l'emploi entre les types de structures. Le métier exercé en IAE, en particulier, peut jouer sur la probabilité de retrouver un emploi à la sortie de l'IAE : les métiers relevant de l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et l'animation, ainsi que ceux des services à la personne et à la collectivité, sont, toutes choses égales par ailleurs, liés à une meilleure insertion à la sortie du parcours IAE (graphique 3). Or, ces métiers sont davantage présents dans les AI ([tableau 3 en ligne](#)). Les métiers de transport et logistique, également associés à une meilleure insertion, sont particulièrement fréquents en ETTI.

Même en prenant en compte les différences de caractéristiques des bénéficiaires et des parcours, la probabilité d'exercer un emploi à la sortie de l'IAE reste grandement liée au type de structure : les parcours en AI et en ETTI sont associés à une insertion nettement plus élevée qu'en ACI et en EI, ces dernières étant également associées à une meilleure insertion que les ACI (graphique 3). De toutes les caractéristiques des bénéficiaires et des parcours en IAE disponibles dans cette étude, le type de structure est même celle qui a le plus fort lien avec la probabilité d'insertion à la sortie.

Cela pourrait s'expliquer par le fait que les structures d'AI et ETTI conduisent les bénéficiaires à travailler dans des établissements et/ou sur des missions proches du marché du travail conventionnel. D'autres facteurs explicatifs ne peuvent cependant pas être exclus tels que le fait que l'orientation dans l'un ou l'autre type de structure peut être influencée par des caractéristiques qui n'apparaissent pas dans les données administratives et qui sont corrélées au retour à l'emploi. Les données sur lesquelles se base le modèle utilisé³ ne permettent ainsi pas d'identifier les personnes qui ont des problèmes de logement, de garde d'enfants, pour comprendre le français ou encore qui n'ont pas le permis de conduire, caractéristiques qui rendent plus difficile l'insertion à la sortie [5].

Une meilleure insertion pour les femmes, plus souvent diplômées et en AI

Les femmes qui sortent de l'IAE en 2021 sont plus souvent en emploi six mois après (48 %) que les hommes (43 %, tableau 1). Cela s'explique en partie par des effets de composition : les femmes recrutées en IAE sont en moyenne un peu plus diplômées, moins souvent anciennes bénéficiaires du RSA, ont plus souvent entre 30 et 49 ans et sont plus souvent employées en AI, caractéristiques associées à une meilleure insertion à la sortie.

L'insertion à la sortie d'un parcours en IAE diffère également selon l'âge. Six mois après leur sortie, les personnes qui avaient 55 ans ou plus au début de leur parcours sont moins souvent en emploi que les autres (36 % contre 45 % pour l'ensemble), et celles qui sont sans emploi déclarent moins souvent en chercher un, que ce soit pour cause d'un départ en retraite, d'une incapacité de travailler ou pour une autre raison. Les plus jeunes sortants de l'IAE (moins de 26 ans à l'entrée) ont, eux, une insertion dans l'emploi proche des autres tranches d'âge, mais cela résulte en partie d'effets de composition : ils sont en moyenne plus diplômés et ont plus souvent travaillé dans des AI et ETTI que les autres. À caractéristiques équivalentes, les jeunes s'insèrent moins bien que les tranches d'âge entre 26 et 54 ans ([tableau 2 en ligne](#)).

Les personnes vivant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) trouvent moins souvent un emploi à la sortie de l'IAE que les autres (39 % contre 46 %). Cela n'est qu'en partie dû au fait que ces personnes sont souvent moins diplômées et plus souvent anciennes bénéficiaires de minima sociaux ou inscrites à France Travail de longue durée : à caractéristiques du bénéficiaire et du parcours d'IAE données, le fait d'habiter

TABLEAU 1 | Taux d'emploi 6 mois après la sortie d'IAE en 2021 selon les caractéristiques des bénéficiaires

En %

	ACI	EI	AI	ETTI	Ensemble
Sexe					
Homme	32	42	50	53	43
Femme	33	39	56	55	48
Catégorie d'âge					
Moins de 26 ans	34	44	46	52	44
26 à 29 ans	37	39	53	54	45
30 à 49 ans	33	42	59	54	47
50 à 54 ans	29	40	57	56	46
55 ans ou plus	23	32	45	49	36
Niveau de formation					
Inférieur au CAP-BEP	32	39	49	53	43
CAP-BEP ou équivalent	32	40	55	53	45
Bac ou équivalent	34	45	57	54	48
Supérieur au Bac	39	48	60	56	52
Nationalité					
Française	31	39	53	52	44
Européenne*	30	46	54	55	45
Non européenne	38	44	56	56	49
Bénéficiaire de minima sociaux à l'entrée en IAE					
Revenu de solidarité active (RSA)	30	35	45	45	36
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	31	20	36	42	33
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	31	28	50	48	38
Non bénéficiaire	36	45	56	56	50
Durée d'inscription à France Travail					
Non inscrit	34	41	48	51	46
Moins de 6 mois	36	46	55	55	48
Entre 6 et 11 mois	36	42	55	56	48
Entre 12 et 23 mois	35	43	57	56	47
24 mois ou plus	29	37	54	50	41
Reconnaissance de travailleur handicapé					
Non	33	41	54	53	45
Oui	33	38	49	53	42
Habitant en QPV					
Non	34	42	55	54	46
Oui	29	37	46	51	39
Habitant en ZRR					
Non	32	40	52	53	44
Oui	33	47	58	55	49
Ensemble	33	41	53	53	45

* Les nationalités européennes comprennent l'Union européenne, l'Espace économique européen, la Suisse et le Royaume-Uni.

Lecture : 43 % des hommes sont en emploi 6 mois après leur sortie d'IAE en 2021. Champ : France, sortants de l'IAE en 2021.

Source : Dares, enquête auprès des sortants de l'IAE ; Agence de services et de paiement (ASP).

³Pour obtenir plus de puissance statistique, le modèle de régression logistique est calculé sur l'ensemble des vagues de sortie de 2019 à 2021.

ÉCLAIRAGE 1 • Évolution de l'insertion en emploi des sortants d'IAE depuis 2019

Depuis 2019, la situation d'emploi des sortants du dispositif six mois après la sortie varie nettement, quel que soit le type de structure dans laquelle le parcours se déroule, reflétant avant tout l'évolution du marché du travail (graphique A).

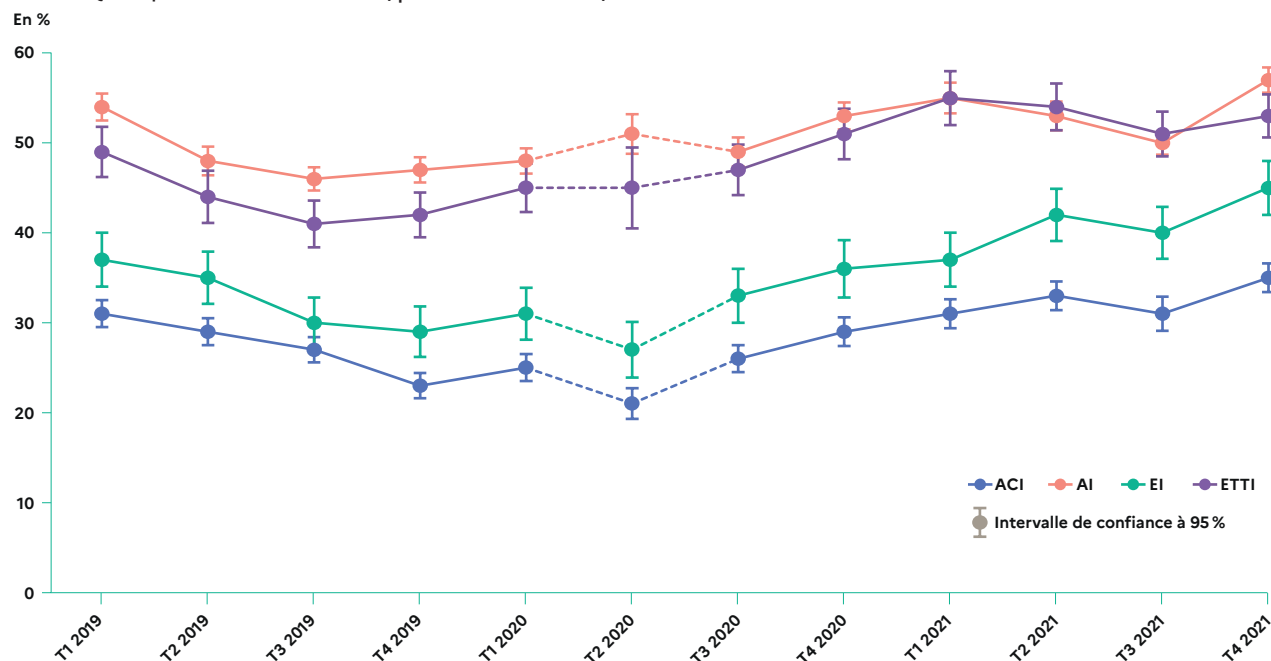
Si les personnes sorties de l'IAE au début de l'année 2019 sont interrogées sur leur situation d'emploi entre fin 2019 et tout début 2020, soit avant la crise sanitaire, ce n'est pas le cas de celles sorties dans la deuxième partie de 2019, qui sont interrogées pendant ou juste après le premier confinement. Ainsi, pour chacun des types de structure, le taux d'emploi est nettement plus bas pour les personnes sorties en deuxième moitié d'année 2019. Il se situe par exemple entre 23 % et 47 % pour les sortants du 4^e trimestre 2019 selon le type de structure contre entre 31 % et 54 % pour ceux du 1^{er} trimestre 2019.

Le profil des personnes sorties de l'IAE pendant le premier confinement (mois d'avril et de mai) de 2020 est particulier, la

plupart étant restés dans l'IAE à la faveur d'une prolongation exceptionnelle de leur agrément et/ou de leur contrat de travail [1]. Leur taux d'emploi à la sortie est donc à interpréter avec prudence.

La situation d'emploi des sortants de 2021 s'améliore globalement par rapport à leurs prédécesseurs des deux années précédentes ([tableau A en ligne](#)), et le taux d'emploi des sortants du dernier trimestre 2021 est le plus haut mesuré depuis le début de l'enquête en 2019 pour quasiment toutes les structures (de 35 % pour les sortants d'ACI à 57 % pour les sortants d'AI). Ce meilleur taux d'emploi ne s'explique pas par des variations dans le profil des bénéficiaires ni dans les caractéristiques de leurs parcours d'insertion : être sorti de l'IAE en 2021 est associé à une meilleure insertion, toutes autres caractéristiques égales par ailleurs ([tableau 2 en ligne](#)). L'écart observé s'explique donc a priori plutôt par l'amélioration de la conjoncture du marché du travail.

GRAPHIQUE A | Taux d'insertion à 6 mois, par trimestre de sortie, de début 2019 à fin 2021



Note : le taux d'emploi des sortants de l'IAE pendant le 1^{er} confinement (mois d'avril et de mai) de l'année 2020, représenté en pointillés, est à interpréter avec prudence.

Lecture : 31 % des personnes sorties d'ACI au 1^{er} trimestre 2019 sont en emploi 6 mois après.

Champ : France ; sortants de l'IAE en 2019, 2020 et 2021.

Source : Dares, enquête auprès des sortants de l'IAE.

dans un QPV reste étroitement associé à une moins bonne insertion à la sortie de l'IAE. Les personnes vivant en zone de revitalisation rurale (ZRR), en revanche, ne s'insèrent pas moins bien que les autres salariés de l'IAE. Toutes autres caractéristiques égales par ailleurs, le fait d'habiter en ZRR est même associé à un plus haut taux d'emploi à la sortie.

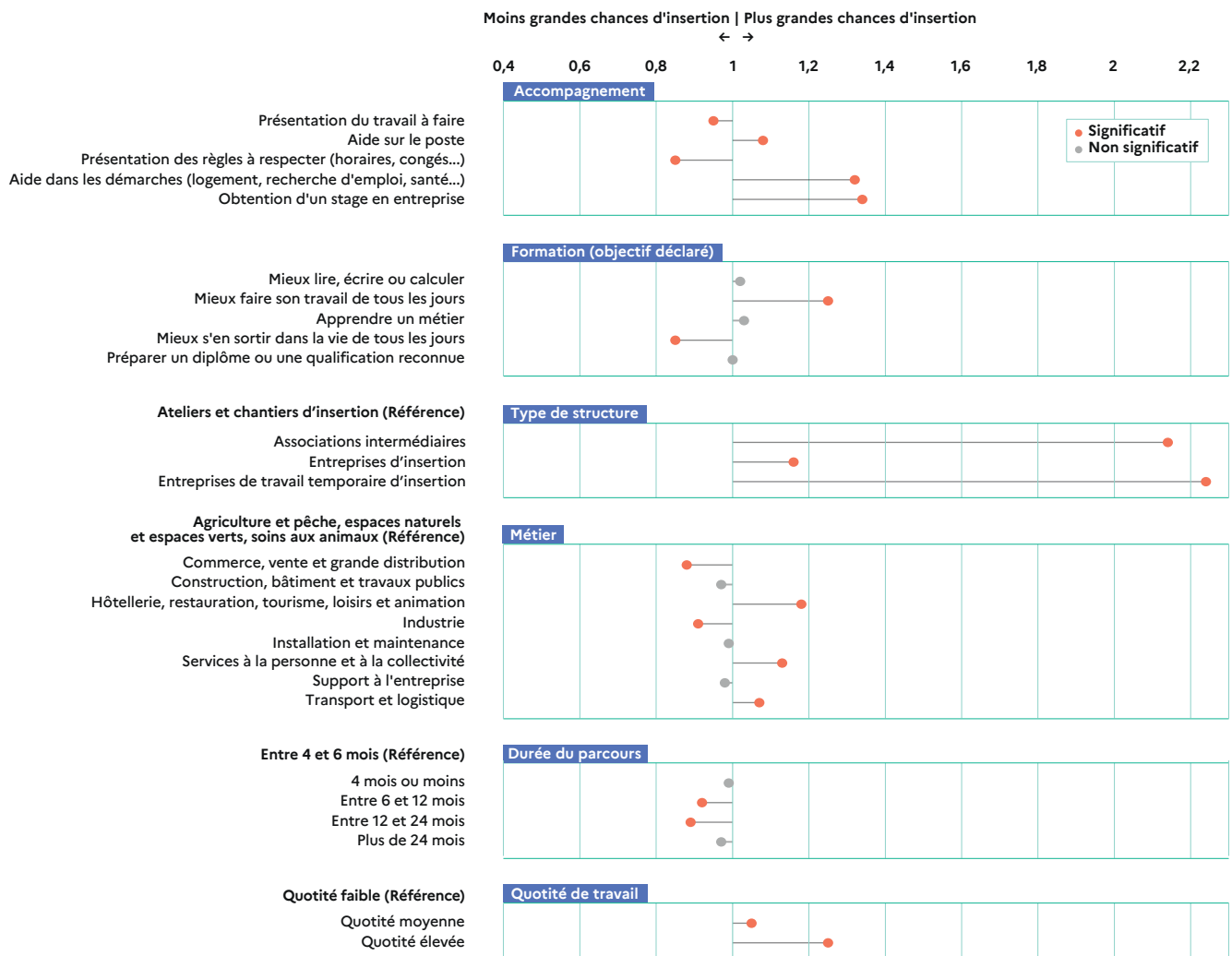
Des différences d'insertion selon les régions, en fonction de la dynamique de l'emploi local et du type de structures

L'IAE est implantée sur tout le territoire national. Les taux d'insertion à la sortie varient entre régions (carte), et suivent

en partie les disparités territoriales en matière d'emploi et de chômage. Ainsi, les Hauts-de-France, où le taux d'emploi à la sortie de l'IAE est le plus faible (39 %), est aussi la région de métropole où le [taux de chômage de la population générale](#) est le plus élevé. Inversement, en Pays de la Loire et en Bretagne, où les taux de chômage sont les plus faibles, l'insertion à la sortie de l'IAE y est supérieure à la moyenne (51 % et 49 %).

Les différences de taux d'emploi à la sortie de l'IAE sont liées également au type de structures présentes sur le territoire. Ainsi, à la Réunion, où le taux de chômage de la population générale est bien supérieur à celui de la métropole, le taux d'insertion à la sortie de l'IAE (48 %) est au-dessus de la moyenne. Cela s'explique notamment par la forte part d'AI et d'ETTI dans cette région, où elles représentent les trois quarts des sortants d'IAE.

GRAPHIQUE 3 | Caractéristiques des parcours en IAE et probabilité d'être en emploi à la sortie



Note :

- Le modèle prend en compte les caractéristiques des salariés (sexe, tranche d'âge, niveau de formation, etc.). Le détail des coefficients est indiqué dans le [tableau C, en ligne](#).
- Pour chaque type d'accompagnement et de formation, la modalité de référence est de ne pas avoir reçu ce type d'accompagnement ou de formation.
- Pour les AI et ETTI, le métier attribué au contrat en IAE est celui le plus fréquemment exercé durant les différentes missions. Les métiers suivants ne figurent pas sur le graphique car ils représentent moins de 1 % des métiers en IAE : arts et façonnage d'ouvrages d'art ; banque, assurance, immobilier ; communication, média et multimédia ; santé ; spectacle.
- Les seuils de nombres d'heures hebdomadaires déterminant les quotités faible, moyenne et élevée dépendent du type de structure : ils sont de 25 (seuil entre faible et moyenne) et 26 heures (seuil entre moyenne et élevée) en ACI, 25 et 34 heures en EI, 6 et 14 heures en AI, 16 et 28 heures en ETTI.

Lecture : à caractéristiques observées des salariés et des parcours égales par ailleurs, les chances d'être en emploi six mois après la sortie de l'IAE, rapportées au fait de ne pas l'être, sont deux fois plus importantes pour les sortants d'AI que pour les sortants d'ACI.

Champ : France, sortants de l'IAE entre 2019 et 2021.

Source : Dares, enquête auprès des sortants de l'IAE ; ASP.

Seuls certains types de formation associés à une meilleure insertion

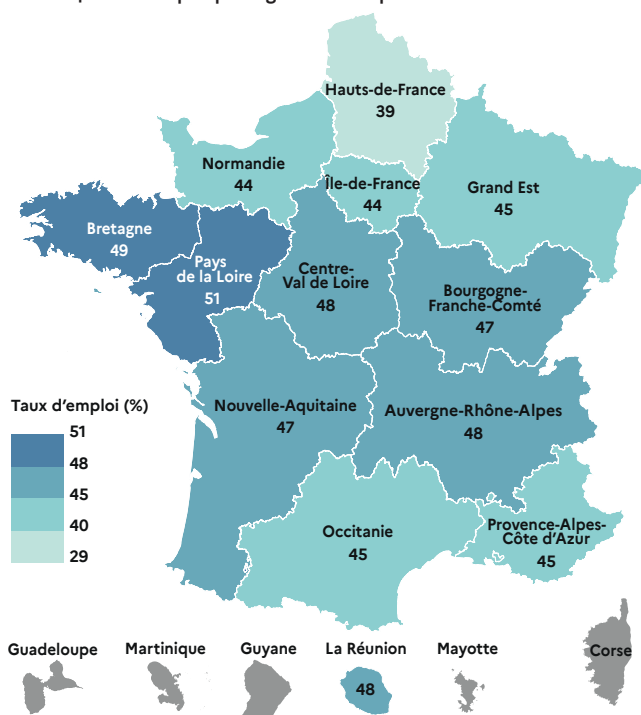
Au sein d'un même type de structure, les parcours en IAE peuvent différer entre les bénéficiaires par leur durée, leur quotité de travail hebdomadaire, ou encore l'accompagnement et la formation reçus dans la structure.

À caractéristiques données (type de structure d'IAE, parcours en IAE, caractéristiques des bénéficiaires), les parcours en IAE entre 6 et 24 mois sont associés à un plus faible taux d'insertion à la sortie que les parcours plus courts (graphique 3). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que certains parcours

sont plus courts parce que le bénéficiaire a trouvé un emploi dans le marché du travail conventionnel.

Une quotité de travail hebdomadaire plus élevée durant les parcours en IAE est associée à une meilleure insertion dans l'emploi à la sortie. La variabilité des quotités travaillées diffère toutefois entre les types de structure d'IAE. Ainsi, dans les EI, la majorité des contrats sont signés à temps complet ([tableau 3 en ligne](#)). En AI et en ETTI, la quotité de travail hebdomadaire n'est pas fixée contractuellement : elle varie en fonction du nombre d'heures de missions effectuées par les salariés. Dans tous les types de structure, la quotité de travail hebdomadaire peut être modulée en fonction du profil des bénéficiaires : une partie du lien entre quotité hebdomadaire durant le parcours en IAE et insertion à la sortie du dispositif est donc probablement due

CARTE | Taux d'emploi par région 6 mois après la sortie de l'IAE en 2021



Note : en raison d'un nombre trop faible de répondants à l'enquête, les taux pour la Corse, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Mayotte ne sont pas présentés.

Lecture : 51 % des résidents des Pays de la Loire sont en emploi 6 mois après leur sortie d'IAE.

Champ : France, sortants de l'IAE en 2021

Source : Dares, enquête auprès des sortants de l'IAE ; ASP.

au fait que certains facteurs qui ne sont pas observés dans les données administratives expliquent à la fois le fait d'avoir une quotité plus élevée pendant le parcours et le fait de retrouver un emploi à la sortie.

Au cours de leur parcours en IAE, les salariés peuvent bénéficier d'un accompagnement et de formations adaptés à leur situation sociale et professionnelle. Parmi les sortants de l'IAE en 2020, 54 % déclarent avoir été accompagnés et 40 % avoir reçu au moins une formation pendant leur parcours [3]. L'accompagnement et la formation, conçus pour aider à lever les freins à l'emploi, sont plus fréquents pour les personnes plus éloignées de l'emploi et, à caractéristiques données, pour les salariés des ACI et des EI plutôt que des AI et des ETTI.

Certains types d'accompagnement et de formation ne sont pas associés à une meilleure insertion. C'est notamment le cas des formations pour « mieux lire, écrire ou calculer » ou pour apprendre un métier, ou encore celles permettant de préparer un diplôme, qu'il ait été obtenu ou non. En revanche, les aides dans les démarches (logement, recherche d'emploi, santé...) ou pour trouver un stage en entreprise, ainsi que les formations pour mieux faire son travail de tous les jours sont étroitement liées à une meilleure insertion. À l'opposé, certaines aides et formations sont associées à une plus mauvaise insertion : c'est le cas des aides « présentant les règles à respecter (horaires, congés...) » ou des formations pour « mieux s'en sortir dans la vie de tous les jours ». Cela pourrait s'expliquer par le fait que les personnes y faisant appel ont des difficultés socio-professionnelles particulières que les données administratives ne permettent pas d'identifier. ●

Julien Blasco (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Blasco J., Chikhi S. (2023), [L'insertion par l'activité économique en 2021](#), *Dares Résultats* n°13, février.

[2] Farges A., Froger R. (2023), [Comment l'insertion en emploi six mois après un contrat aidé non marchand évolue-t-elle depuis 2015 ?](#), *Dares Analyses* n°11, février.

[3] Blasco J., Francès O. (2022), [La formation et l'accompagnement des bénéficiaires de l'IAE](#), *Dares Focus* n°56, novembre.

[4] Bellit S. (2019), [Les salariés en insertion par l'activité économique : quels parcours avant l'entrée ? Quelles perspectives à la sortie ?](#), *Dares, Document d'études* n°227, janvier.

[5] Rémy V., Calavrezo O. (2018), [Quels effets de l'accompagnement sur le devenir des salariés en insertion ?](#), *Dares, Document d'études* n°224, septembre.

Dares

• **Déchiffrer** le monde du travail
pour **éclairer** le débat public

Retrouvez nos études et statistiques



dares.travail-emploi.gouv.fr



dares.communication@travail.gouv.fr



twitter.com/dares_travail



linkedin.com/company/dares-ministère-du-travail

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.



STATISTIQUE
PUBLIQUE